

AUTORISATION DE PRISES DE VUES ET DE DIFFUSION D'IMAGE A L'ECOLE

Collège Jean MOULIN

28 210 NOGENT-LE-
ROI

De nombreuses activités pédagogiques conduisent le collège à réaliser des photographies ou des vidéos sur lesquelles apparaissent des élèves. Le collège peut également être sollicité par la presse pour réaliser un reportage.

En ce qui concerne les images (photographies ou films) qui seront faites par les enseignants, elles n'auront d'autres usages que pédagogiques. Elles ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni utilisées à but lucratif. Elles ne porteront en aucun cas atteinte à l'intégrité de l'enfant.

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques ou films qui concernent l'élève nommé ci-dessous est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et vous disposez d'un droit de retrait, sur simple demande, si vous le jugez utile.

Je soussigné(e)

Responsable légal de l'élève

Scolarisé en classe de

6^{ème}

5^{ème}

4^{ème}

3^{ème}

Le Principal

dossier suivi par
G. BLARY-SALADINI
Tél. 02 37 51 45 32
Fax 02 37 51 13 52
ce.0280035L@
ac-orleans-tours.fr

Rue du 11 novembre 1918
28210 NIOGENT LE ROI

1) Autorisation de prise de vues par le photographe du collège ⁽¹⁾

autorise

mon enfant à figurer sur la photographie de classe

n'autorise pas

Nous avons besoin d'une photo individuelle pour le trombinoscope. Si vous n'autorisez pas la prise de vue individuelle, merci de nous fournir 1 photo individuelle pour notre trombinoscope

2) Autorisation de prise de vues et de diffusion dans le cadre d'actions pédagogiques (clubs, voyages, sorties, UNSS...) ⁽²⁾

autorise le collège

à permettre la prise de vue de mon enfant

n'autorise pas

Il n'y aura aucune obligation d'achat même si votre enfant est photographié.

Fait à

, le

2020

Signature du responsable légal

¹ Utilisation interne (Pronote, trombinoscope, carnets de correspondance ...)

² Presse, site, journal du collège.